

Commune de HAUT-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal du 22 Mars 2017

Le 22 mars 2017, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de Maillet, sous la présidence de M. LAPRUGNE Jean-Michel, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE., suite à la convocation du 13 mars 2017.

Présents : Laurent BLOND, Arnaud DE LAMARLIERE, Thierry DE LAMARLIERE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Marie-Chantal GAVELLE, Teun KOOPMANN, Jean-Michel LAPRUGNE, Geneviève LACHASSAGNE, Véronique MASSERET, Ludovic MULLER, Bernard PETITEAU, Jacqueline PHILIPPON, Valérie PIGNOT, Thomas PILLE, Gaston QUERSIN, Pascal QUINAULT, Didier QUIQUEREZ, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET.

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : Isabelle ALLAIX à Marie-Chantal GAVELLE, Christophe CHAVANNE à Teun KOOPMANN, Martine GUILLET à Véronique MASSERET, Aurélie LEBAILLEUR à Thierry DE LAMARLIERE, Marien MICHAUD à Michel GIRAUD, Nicole RIVAUX à Yves GAUDIN, Angeline THEVENIN à Pascal QUINAULT

Absent(es) excusé(es) : Jean-François HERAUD, Caroline JEAN, Bernadette HEBRARD, Romain LIMOGES

Démissionnaire : Christian COLLINET

Secrétaire de séance : Teun KOOPMANN

ORDRE DU JOUR :

Lecture et approbation des comptes rendus des réunions de Conseil Municipal du 03 février 2017.

2017-11 - 22.03. - Vote du Compte Administratif 2016 - Budget Commune

L'assemblée délibérante, sous la présidence de M. GIRAUD Michel, vote le compte administratif 2016 de la Commune de Haut-Bocage et arrête ainsi les comptes :

Investissement	
Dépenses	
Prévus :	1 221 342,38
Réalisé :	892 581,29
Reste à réaliser :	131 067,00
Recettes	
Prévus :	1 221 342,38
Réalisé :	569 331,81
Reste à réaliser :	25 540,00
Fonctionnement	
Dépenses	
Prévus :	1 546 882,97
Réalisé :	849 834,70
Reste à réaliser :	0,00
Recettes	
Prévus :	1 546 882,97
Réalisé :	1 564 513,88
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	- 323 249,48
Fonctionnement :	714 679,18
Résultat global :	391 429,70

2017-12 – 22.03. – Affectation des Résultats 2016 – Budget Commune

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	120 530,30
- un excédent reporté de :	594 148,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	714 679,18
- un déficit d'investissement de :	323 249,48
- un déficit des restes à réaliser de :	105 527,00
Soit un besoin de financement de :	428 776,48

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	714 679,18
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	428 776,48
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	285 902,70
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	323 249,48

2017-13 – 22.03.- Vote du Compte de Gestion 2016 – Budget Commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'Assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,
Statuant sur les comptes 2016,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2017-14 – 22.03. – Vote du Compte Administratif 2016 – Service Assainissement

L'assemblée délibérante, sous la présidence de M. GIRAUD Michel, vote le compte administratif 2016 – Service Assainissement de la Commune de Haut-Bocage et arrête ainsi les comptes :

Investissement	
Dépenses	
Prévus :	292 513,00
Réalisé :	12 258,61
Reste à réaliser :	280 252,00
Recettes	
Prévus :	292 513,00
Réalisé :	6 739,12
Reste à réaliser :	220 868,00

Fonctionnement	
Dépenses	
Prévus :	75 791,00
Réalisé :	10 299,46
Reste à réaliser :	0,00
Recettes	
Prévus :	75 791,00
Réalisé :	76 549,14
Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	- 5 519,49
Fonctionnement :	66 249,68
Résultat global :	60 730,19

2017-15 – 22.03. – Affectation des Résultats 2016 – Service Assainissement

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	65 125,16
- un excédent reporté de :	1 124,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	66 249,68
- un déficit d'investissement de :	5 519,49
- un excédent des restes à réaliser de :	59 384,00
Soit un besoin de financement de :	64 903,49

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	66 249,68
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	64 903,49
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 346,19
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	5 519,49

2017-16 – 22.03. – Vote du Compte de Gestion 2016 – Service Assainissement

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'Assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,
Statuant sur les comptes 2016,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Objet : Vote des taux des taxes communales

Le Conseil Municipal décide de reporter au prochain Conseil, la décision concernant les taux des taxes communales.

De nouvelles simulations seront demandées à la Direction Générale des Finances Publiques à Moulins afin de permettre au Conseil de prendre une décision

2017-17- 22.03. – Détermination période lissage des taux – intégration fiscale progressive

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut déterminer la période de lissage des taux des taxes communales qui peut s'étaler selon la réglementation entre 2 et 12 exercices pour une intégration fiscale progressive.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité que la période de lissage des taux s'étalerait sur 12 exercices.

Objet : Harmonisation des Abattements

Le Conseil Municipal vote sur la question suivante : Faut-il une baisse du produit attendu ?

Avec 8 voix pour, 17 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal choisit de ne pas baisser le produit attendu.

Suite à cette décision, de nouvelles simulations pourront être demandées pour permettre un choix sur l'harmonisation des abattements lors du prochain Conseil Municipal.

Objet : Dégrevement des Jeunes Agriculteurs Taxe Foncière Non Bâti

La commune déléguée de Louroux-Hodement accorde un dégrèvement aux Jeunes Agriculteurs de la commune sur la Taxe Foncière Non Bâti.

Une décision doit être prise avant le 01 octobre afin d'harmoniser ou non, cet abattement aux communes déléguées de Givarlais et Maillet.

2017-18 – 22.03. – Indemnités des Elus

Suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 avec application au 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction passe de 1015 à 1022. La délibération du 08 Janvier 2016 fixant le taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints faisant référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. En conséquence, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire comme suit (**taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique**)

Communes	Taux votés
<i>Commune déléguée de Givarlais</i>	
Maire	14.8
Adjoints	6.6
<i>Commune déléguée de Louroux-Hodement</i>	
Maire	14
Adjoints	5.44
<i>Commune déléguée de Maillet</i>	
Maire	17
Adjoints	5.7

Les taux restent inchangés par rapport à la délibération précédente.

M. GIRAUD Michel, adjoint délégué à la commune de Louroux-Hodement, prend la parole pour demander une révision des indemnités allouées aux Adjoints au Maire.

La question sera étudiée lors d'une prochaine réunion de Maires-Adjoints.

2017-19 – 22.03. – Financement travaux restructuration école de maillet

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que la délibération 2016-010 du 12 février 2016 concernant le financement des travaux à l'école de la commune déléguée de Maillet soit complétée. En effet dans le cadre du plan ambition région, une subvention de 10 000 € pourrait être attribuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette précision et :

- Sollicite le concours financier du Département de l'Allier, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti,
- Sollicite le concours financier de l'Etat, au titre du fond de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- Sollicite le concours financier de la Région Auvergne-Rhône Alpes au titre du contrat ambition Région pour la somme de 10 000 €

2017-20 – 22.03. Additif a la convention du RPI Reugny-Nassigny-Maillet et Givarlais

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal de la commune de Nassigny, le 7 juillet 2016 portant création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi avec une mise à disposition auprès de la commune de Reugny et une mutualisation entre les 4 communes du RPI.

Il précise la nécessité d'un additif à la convention du RPI du 20 mai 2016 pour tenir compte de la création de cet emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'additif à la convention du RPI du 20 mai 2016.

2017-21 – 22.03. – Délégation de Service Public : Boulangerie de Louroux-Hodement

Le Maire de la commune déléguée de Louroux-Hodement souhaite confier la gestion de la boulangerie communale à une personne qualifiée dans ce secteur d'activités dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. La commune mettra à disposition du délégataire l'ensemble des installations nécessaires au fonctionnement du service.

Le contrat prendra la forme d'une concession en raison des investissements (travaux de mise en conformité, renouvellement des équipements....) qui seront mis à la disposition du délégataire sur toute sa durée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la boulangerie communale de Louroux-Hodement,
- confier au service « Mission Accueil » du Conseil Départemental de l'Allier, la mission de publicité, de recherche et de présélection des candidats,
- préciser que le Conseil municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du titulaire pour le contrat de concession,

2017-22- 22.03. – Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Cher

Monsieur le Maire fait part de la délibération prise en Conseil communautaire du 16 février 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Cher.

Le Conseil Municipal doit également entériner ces nouveaux statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n° 2015-991 du 07 août 2015,

Considérant que la Communauté de Communes du Val de Cher est invitée à se mettre en conformité avec la loi NOTRe au regard des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives telles que spécifiées par la loi.

Considérant que les Communes de Vallon en Sully, Reugny et Estivareilles se sont prononcées contre le transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en

tenant lieu et carte communale » à l'intercommunalité dans le cadre de la loi ALUR par délibérations respectives du 27 décembre 2016, 29 décembre 2016 et 1^{er} février 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Communautés de Communes du Val de Cher tels qu'ils ont été adoptés par délibération du conseil communautaire du 16 février 2017.

2017-23- 22.03. – Etudes avant travaux – Eglise de maillet

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que la délibération 2017.004 du 03 février 2017 concernant le financement des études à réaliser avant des travaux à l'église de Maillet soit complétée. En effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles demande que soit précisé le pourcentage de subvention qu'elle attribue dans le cadre de ces études.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette précision et sollicite donc le concours financier de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour une subvention s'élevant à 40 % du chiffre des études qui s'élève à 17 550 € HT, avant travaux à l'église de Maillet.

QUESTIONS DIVERSES

- Défibrillateur

Monsieur le Maire indique qu'il a fait une demande d'aide financière à Groupama.

Prochainement des courriers seront adressés afin d'obtenir des devis pour l'équipement des salles polyvalentes des communes déléguées.

- Ecole de Maillet

Monsieur le Maire de Maillet fait le point sur l'avancement des travaux en cours, à l'école de Maillet.

- Réunion Ecole Estivareilles

Suite à la réunion qui s'est tenue à Estivareilles le jeudi 02 février 2017, une présentation des différents scénarios a été faite concernant l'évolution possible des Regroupements Pédagogiques du territoire. Une réflexion est à envisager sur l'avenir des RPI.

Séance levée à 23h15

Ont signé les membres présents

ALLAIX Isabelle	Absente excusée ayant donné pouvoir	LEBAILLEUR Aurélie	Absente excusée ayant donné pouvoir
BLOND Laurent		LIMOGES Romain	Absent excusé
CHAVANNE Christophe	Absent excusé ayant donné pouvoir	MASSERET Véronique	
COLLINET Christian	Démissionnaire	MICHAUD Marien	Absent excusé ayant donné pouvoir
DESCLOUX Michel		MULLER Ludovic	
DE LAMARLIERE Arnaud		PETITEAU Bernard	
DE LAMARLIERE Thierry		PHILIPPON Jacqueline	
GAUDIN Yves		PIGNOT Valérie	
GAVELLE Marie- Chantal		PILLE Thomas	
GIRAUD Michel		QUERSIN Gaston	
GUILLET Martine	Absente excusée ayant donné pouvoir	QUINAULT Pascal	
HEBRARD Bernadette	Absente excusée	QUIQUEREZ Didier	
HERAUD Jean- François	Absent excusé	RIVAUX Nicole	Absente excusée ayant donné pouvoir
JEAN Caroline	Absente excusée	THEVENIN Angéline	Absente excusée ayant donné pouvoir
KOOPMANN Teun		THEVENIN Sylvie	
LACHASSAGNE Geneviève		TRIBOULET Guy	
LAPRUGNE Jean- Michel			